



Demande de changement d'adresse de livraison des cartes et des codes F504



La transformation commence ici

1. Objet du formulaire

Ce formulaire est destiné aux représentants légaux de structures ou leurs mandataires qui souhaitent modifier l'adresse de livraison des cartes de la famille CPx et des codes associés pour tout ou partie des salariés de la structure.

Cette modification d'adresse de livraison concerne les salariés du Client porteurs de CPE ou CPA, ainsi que les salariés professionnels de santé exerçant une profession de santé non gérée par le RPPS⁽¹⁾ et porteurs de CPS.

2. Numéro de contrat d'adhésion

N° Contrat

(Si vous connaissez le numéro de contrat d'adhésion existant, veuillez le mentionner ici)

3. Identification du Client

Dénomination de la structure

FINESS * voir notice ci-jointe

(uniquement pour les structures prenant en charge des patients/
usagers)

ou N° SIRET

Code postal

Commune

4. Identification du demandeur (représentant légal ou mandataire)

Civilité

M.

Mme

Nom

Prénom(s)

Numéro de la dernière carte active
(situé sous le nom du porteur)

Téléphone

E-mail professionnel

(1) Les professions actuellement gérées par le Répertoire Partagé des Professionnels de santé de l'Agence du Numérique en Santé (RPPS) sont les suivantes : sage-femme, médecin, chirurgien-dentiste, pharmacien, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, infirmier. Pour ces professions, l'adresse d'envoi est automatiquement mise à jour à partir des données contenues dans le RPPS. Pour toute modification ces professionnels de santé doivent se rendre au guichet de leur Ordre professionnel.

5. Vous souhaitez recevoir les cartes et codes confidentiels à l'adresse ci-dessous

Dénomination de la structure				
Mention complémentaire				
Nouvelle adresse de livraison ⁽²⁾	N°		Type de voie (avenue, rue...)	
	Libellé de la voie			
	Code postal		Commune	
	Pays			

Je certifie avoir lu et accepté les [conditions générales d'utilisation relatives aux moyens d'identification électronique](#).

Je certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus. Il est rappelé que les fraudes et tentatives de fraude sont passibles de sanctions pénales et peuvent conduire à la suspension de l'instruction de votre demande ou au retrait des droits dont le bénéfice est demandé.

Date

Signature du représentant légal ou du mandataire

Cachet de la structure

Ce formulaire est à renvoyer **signé et daté, avec le cachet de la structure** à l'adresse e-mail suivante :

monserviceclient.cartes@esante.gouv.fr

Pour toutes questions relatives à ce formulaire, vous pouvez utiliser cette même adresse mail.

(2) L'adresse de livraison des cartes est la même que celle utilisée pour la livraison des codes confidentiels des cartes

Notice explicative relative au FINESS

Cette notice s'adresse aux établissements possédant un numéro FINESS et souhaitant contractualiser avec l'ANS ou remplir un formulaire dans le cadre d'une commande de certificat. La règle qui s'applique en général est d'utiliser le FINESS juridique pour les démarches de commande de moyens d'identification électronique (cartes de la famille « CPx », certificats logiciels). Cependant, selon les différents types d'établissements, cette règle peut varier.

- **Pour les établissements hospitaliers publics / Les centres de dialyse et d'auto-dialyse / Les établissements du secteur médico-social**

Si vous souhaitez accéder aux services socles du Ségur (DMP, INSi, ...) :

- Si vous n'avez pas encore de contrat d'adhésion, il vous faudra remplir le contrat d'adhésion avec le **FINESS juridique**, puis commander un ou des certificats avec le **FINESS juridique**
- Si vous avez déjà un **contrat d'adhésion FINESS juridique**, il vous suffit de continuer les démarches avec le **FINESS juridique**.
- Si vous avez déjà un **contrat d'adhésion FINESS géographique**, alors vous pouvez soit :
 - Commander un **certificat FINESS géographique** puis recommencer l'ensemble des démarches au moment du renouvellement du certificat pour **passer sur le FINESS Juridique**.
 - Recommencer toute la démarche dès maintenant en souscrivant un nouveau contrat d'adhésion et recommander les certificats avec le **FINESS juridique** et ainsi opter pour **une solution plus pérenne**.

Concernant les autres projets hors Ségur, vous pouvez continuer vos démarches avec le même numéro **FINESS (géographique ou juridique)** indiqué dans votre contrat d'adhésion en cours avec l'ANS.

- **Pour les laboratoires de biologie médicale / Les officines de pharmacie**

Pour les services socles du Ségur comme pour tous les autres projets : en tant que laboratoire de biologie médicale ou officine de pharmacie, vous avez un contrat d'adhésion implicite avec l'ANS, il ne vous reste qu'à commander le ou les certificat(s) avec le numéro **FINESS géographique** (concernant les laboratoires, il s'agit de celui du site principal, valable pour tous les établissements rattachés).

- **Pour les centres de santé / Les maisons de santé / Les établissements hospitaliers du secteur privé non lucratif et les établissements sanitaires à but lucratif**

Si vous souhaitez accéder aux services socles du Ségur (DMP, INSi, ...) :

- Si vous n'avez pas encore de contrat d'adhésion, il vous faudra remplir le contrat d'adhésion avec le **FINESS géographique**, puis commander un ou des certificats avec le **FINESS géographique**.
- Si vous avez déjà un contrat FINESS géographique, il vous suffit de continuer les démarches avec le même numéro **FINESS géographique**.

Concernant les autres projets hors Ségur, vous pouvez continuer vos démarches avec le même numéro **FINESS (géographique ou juridique)** indiqué dans votre contrat d'adhésion en cours avec l'ANS.